

Procès-verbal – 12 décembre 2022

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 21h10 à 21h35
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 11 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 75 bourgeoises et bourgeois

L'assemblée bourgeoisiale se déroule dans le prolongement de l'assemblée primaire,

[Table des matières](#)

Assemblée bourgeoisiale	2
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	2
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 13 juin 2022	2
3. Présentation du budget 2023 de la Bourgeoisie	2
3.1. Compte de résultats selon les natures	3
3.2. Charges et revenus par nature	4
3.3. Plan financier	5
3.4. Investissements	5
3.5. Plan financier quadriennal	6
4. Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie	6
5. Agrégation de nouveaux bourgeois	7
6. Divers	7
6.1. Assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires	7

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2023 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie
4. Agrégation de nouveaux bourgeois
5. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 13 juin 2022

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 13 juin dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation du budget 2023 de la Bourgeoisie

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation des comptes de la Bourgeoisie.

Avec l'introduction du MCH2, selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 24 février 2021, le Conseil communal a rendu certaines décisions pour l'établissement du budget 2023, à savoir :

- **Seuil des actifs et passifs de régularisation**
Des actifs et des passifs de régularisation (comptes transitoires) sont comptabilisés dès que leur montant est égal ou supérieur à CHF 500.--.
Jusqu'à présent, il n'y avait pas de limite de comptabilisation et les transitoires étaient pris en compte dès le 1^{er} franc.
- **Valeurs seuils des provisions**
Une provision pour risque est constituée si la valeur litigieuse est supérieure à CHF 10'000.--
- **Réévaluation du patrimoine financier**
La réévaluation des biens du patrimoine financier n'est pas actionnée car facultative.
- **Séparation des terrains et bâtiments ou autres travaux de génie-civil**
Aucune correction pour les terrains sur lesquels les immeubles sont déjà construits est activée

- **Taux des amortissements**

Lors de la comptabilisation des amortissements avec le plan MCH1, les communes devaient veiller à ce que le taux d'amortissement moyen de toutes les immobilisations devait être au minimum de 10%.

Avec le MCH2, il y a lieu de déterminer des taux dégressifs selon les catégories d'actifs.

Désignation	Taux
Terrains	0%
Bâtiments/constructions (durée utilisation 25-50 ans)	10%
Travaux de génie civil (durée utilisation 40-60 ans)	7%
Biens meubles, machines véhicules (durée utilisation 4-10 ans)	40%
Autres immobilisations corporelles (durée utilisation 5 ans)	50%
Forêts et alpages non bâtis	0%
Prêts, amortissement	selon risque
Participation et capital social	selon risque
Subventions d'investissement (durée utilisation 1 -40 ans)	100%

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

3.1. Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'125.25		5'880.00		4'220.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	39'807.99		43'030.00		36'380.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'615.75		57'360.00		56'005.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3.69		50.00		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		1'000.00		1'000.00
42 Taxes		3'453.60		2'000.00		2'300.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		120'289.84		107'250.00		108'300.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	113'552.68	123'743.44	106'320.00	110'250.00	96'605.00	111'600.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		10'190.76		3'930.00		14'995.00

Le compte de fonctionnement de la Bourgeoisie laisse apparaître un excédent de revenus d'env. 15/m

3.2. Charges et revenus par nature

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	113'552.68		106'320.00		96'605.00	
30	Charges de personnel	4'125.25		5'880.00		4'220.00	
300	Autorités et commissions	3'000.00		4'000.00		3'000.00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'110.00		1'200.00		1'200.00	
305	Cotisations patronales	15.25		680.00		20.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	39'807.99		43'030.00		36'380.00	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	215.50		200.00		300.00	
313	Prestations de services et honoraires	24'134.30		22'130.00		18'880.00	
314	Réfection et entretien courants	14'885.55		18'700.00		16'400.00	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles			500.00		200.00	
317	Dédommagements	572.64		1'500.00		600.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	69'615.75		57'360.00		56'005.00	
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	69'615.75		57'360.00		56'005.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	3.69		50.00			
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	3.69		50.00			

Les charges de personnel sont constituées pour l'essentiel par les jetons de la commission bourgeoisiale.

La position 313 comprend les coûts prévus pour l'organisation de la journée des bourgeois.

La politique d'amortissement correspond aux nouvelles normes prévues par le MCH2

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		-123'743.44		-110'250.00		-111'600.00
41	Patentes et concessions				-1'000.00		-1'000.00
412	Concessions				-1'000.00		-1'000.00
42	Taxes et redevances		-3'453.60		-2'000.00		-2'300.00
421	Emoluments pour actes administratifs		-2'000.00		-2'000.00		-1'000.00
425	Recette sur ventes		-120.00				
426	Remboursements		-1'333.60				-1'300.00
44	Revenus financiers		-120'289.84		-107'250.00		-108'300.00
440	Revenus des intérêts		-3.69		-50.00		
441	Gains réalisés sur PF		-47'600.00		-10'000.00		-10'000.00
442	Revenus de participations PF		10'233.85		-5'000.00		-5'000.00
443	Produit des immeubles du PF				-10'000.00		-10'700.00
447	Revenus des immeubles PA		-82'920.00		-82'200.00		-82'600.00

A relever dans la position 443 un montant de CHF 10/m correspond à la prise en compte du DDP à recevoir par la Bourgeoisie dans le cadre du complexe St-Germain Centre et ce en regard de l'avancement prévu de la construction des bâtiments.

3.3. Plan financier

Plan financier			
Résultat	Compte	Budget	
	2021	2022	2023
Prévisions compte de résultats			
Total des charges financières	43'933	48'910	40'600
Total des revenus financiers	123'743	110'250	111'600
Marge d'autofinancement	79'810	61'340	71'000
Amortissements planifiés	69'616	57'360	56'005
Attributions aux fonds et financements spéciaux	4	50	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	4	50	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	10'191	3'930	14'995

La marge d'autofinancement prévue est de CHF 71/m. Etant supérieure aux amortissements il en ressort un excédent de revenus d'env. CHF 15/m

3.4. Investissements

Compte	Libellé	Comptes 2021	Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	DÉPENSES	25'115.75	210'000.00		210'000.00	
50	Immobilisations corporelles	25'115.75	210'000.00		210'000.00	
503	Autres travaux de génie civil	2'020.00				
504	Bâtiments	23'095.75	210'000.00		210'000.00	
6	Recettes d'investissement	-25'115.75		-210'000.00		-200'000.00
63	Subventions d'investissement acquises			-210'000.00		-200'000.00
630	Confédération			-40'000.00		-40'000.00
631	Cantons et concordats			-48'000.00		-48'000.00
632	Communes et associations de communes			-22'000.00		-22'000.00
636	Subventions organisations privées à but non lucratif			-100'000.00		-90'000.00

La rénovation des bâtiments de l'alpage de Tsanfleuron (assainissement de la fromagerie, création d'un local de vente et transformation d'une partie de l'étable existante en chalet d'alpage) pourra être réalisée en 2023 grâce au soutien du parrainage Coop et aux subventions à recevoir (fédérales, cantonales et communales) qui permettront de couvrir env. le 95% du montant des transformations envisagées, la charge de la Bourgeoisie étant limitée à env. CHF 10'000.

Pour rappel les coûts des travaux de transformation du Château de la Soie sont directement activés et la poursuite de ceux-ci durant l'année 2023 passera obligatoirement par la recherche de nouveaux fonds (subventions diverses et dons) afin qu'ils soient totalement autofinancés.

3.5. Plan financier quadriennal

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	43'933	48'910	40'600	31'700	40'900	32'600
Total des revenus financiers	123'743	110'250	111'600	115'600	115'600	115'600
Marge d'autofinancement	79'810	61'340	71'000	83'900	74'700	83'000
Amortissements planifiés	69'616	57'360	56'005	51'409	46'280	41'670
Attributions aux fonds et financements spéciaux	4	50	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	4	50	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	10'191	3'930	14'995	32'491	28'420	41'330
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	25'116	210'000	210'000	10'000	10'000	10'000
Total des recettes	-	210'000	200'000	-	-	-
Investissements nets	25'116	0	10'000	10'000	10'000	10'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	25'116	-	10'000	10'000	10'000	10'000
Marge d'autofinancement	79'810	61'340	71'000	83'900	74'700	83'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	54'694	61'340	61'000	73'900	64'700	73'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	10'191	3'930	14'995	32'491	28'420	41'330
Excédent /Découvert du bilan	-	3'930	18'925	51'416	79'836	121'166
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-54'694	-61'340	-61'000	-73'900	-64'700	-73'000
Capitaux de tiers	-	-61'340	-122'340	-196'240	-260'940	-333'940

Les conclusions de l'étude qui a été menée pour clarifier la situation de la Bourgeoisie, en regard de ses propres moyens d'existence, démontrent que sa viabilité à moyen terme ne peut être assurée qu'au moyen d'un subventionnement de la Municipalité de Savièse. La planification financière établie est dès lors à prendre avec prudence, dans l'attente de la ratification par les parties concernées des mesures découlant de ce rapport.

Le Conseil municipal/bourgeoisial se réunira prochainement pour mener une réflexion approfondie sur l'avenir de la Bourgeoisie, basée sur les éléments de cette étude. Mais, de toute évidence, la Bourgeoisie ne pourra pas, par ses propres moyens, subvenir à long terme à ses besoins.

Les éléments de ce rapport et les mesures qui seront prises par le Conseil municipal/bourgeoisial seront présentées lors d'une prochaine assemblée bourgeoisiale.

4. Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie

La parole n'ayant pas été demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie.

Décision :

Le budget 2023 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité par l'assemblée bourgeoisiale. M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Agrégation de nouveaux bourgeois

C'est toujours un moment privilégié pour une bourgeoisie de pouvoir accueillir une nouvelle famille ou un nouveau membre dans ses rangs. A l'heure où la part de bourgeois devient chaque année plus faible par rapport aux non bourgeois (32.2% de la population actuelle).

Aujourd'hui la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse est présentée par deux membres du Conseil municipal, en fonction depuis le 1.1.2021 :

- Mme Nathalie Lamon-Courtine, domiciliée à Savièse depuis le 16.2.2013,
- M. Lucien Pignat, domicilié à Savièse depuis le 1.7.1993.

M. David Luyet, conseiller communal en charge de la Bourgeoise, présente Mme Nathalie Lamon-Courtine et M. Lucien Pignat.

Décision :

Mme Nathalie Lamon-Courtine et M. Lucien Pignat sont admis sous les applaudissements au sein de la Bourgeoisie de Savièse.

Ils sont invités à rejoindre M. le Président au milieu de la scène pour être présentés à l'assemblée.

Traditionnellement les nouveaux bourgeois offrent l'apéritif à l'issue des Assemblées primaire et bourgeoisiale. Nous aurons donc le plaisir de boire un verre en leur honneur et à leur santé tout à l'heure. Merci d'avance à eux deux.

Autre constat, sur les quatre membres du Conseil communal qui n'étaient pas bourgeois au début de la législature, trois ont présenté leur demande pour obtenir l'agrégation de la Bourgeoisie de Savièse. Pour le quatrième, cela ne saurait tarder.

6. Divers

6.1. Assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires

Comme annoncé dans les divers de l'assemblée primaire, les bourgeoises et les bourgeois sont invités à agender les assemblées primaire et bourgeoisiales extraordinaires fixées au lundi 23 janvier 2023 à 19h30, au Théâtre le Baladin.

Ces assemblées ne traiteront qu'un seul objet, soit l'adhésion du triage forestier de Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h35, elle est suivie de l'apéritif offert par les deux nouveaux bourgeois.

BOURGEOISIE DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard